

DOSSIER CANDIDATURE

« BOURSES D'AIDE À LA SCOLARITÉ »

ANNÉE 2023



La bourse d'aide à la scolarité est destinée aux jeunes vernoliens âgés de 14 à 25 ans. Ce dispositif permet d'accompagner financièrement l'achat du matériel obligatoire (trousseau) des étudiants dans un parcours universitaire ou une formation professionnelle. La ville met en place une aide financière de 300€ maximum pour les vernoliens ne disposant pas des ressources personnelles ou familiales suffisantes. L'attribution des bourses est étudiée par une commission et engage le jeune à effectuer une mission bénévole de 20 heures au sein d'une ou plusieurs associations, ou d'un service, de la ville.

COMMENT DÉPOSER SON DOSSIER ?

Chaque jeune intéressé par le dispositif doit compléter et signer le présent formulaire accompagné des pièces justificatives demandées et les retourner :

- Soit par courriel à l'adresse jeunesse@verneuil78.fr
- Soit par courrier à Mairie de Verneuil Sur Seine, 6 Bd André Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine
- Soit le déposer à l'Espace Jeunes de Verneuil-sur-Seine

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué aux aides financières.

Renseignements : jeunesse@verneuil78.fr - 01.39.71.01.33 (Espace Jeunes) - 01.39.71.57.43 (Bureau)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Conditions d'attribution :

- Être âgé de moins de 25 ans au jour du dépôt du dossier de candidature
- Résider à Verneuil-sur-Seine depuis au moins un an
- Avoir la nationalité française ou européenne ou être détenteur d'un titre de séjour en cours de validité
- Répondre aux critères financiers (1ère et 2ème tranche du quotient familial calculé par la ville ou non imposable)
- Avoir un projet étudiant nécessitant du matériel spécifique demandé par la structure de formation diplômante (hors matériel multimédia), exemple : mallette de couteau, code civil, tenue de travail...
- S'engager à réaliser 20 heures de bénévolat en contrepartie
- Être en possession d'un certificat de scolarité justifiant de l'inscription pour l'année à venir

Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes):

- Le dossier de candidature complet,
- La carte d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer ...)
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du jeune ou de son responsable légal
- Justificatif de ressources de moins de 3 mois (CAF, Pole emploi,...)
- Document officiel certifiant l'inscription pour l'année à venir
- Tout document justifiant l'achat de matériel spécifique demandé par la structure de formation

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

NE PAS REMPLIR

Date de réception du dossier :

Date de la commission :

Avis de la commission :

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Prénom et NOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

Situation Familiale :

Célibataire Marié Concubinage Autres, précisez :.....

Enfants à charge : Oui si oui combien ?
 Non

Situation Sociale :

• Condition de logement : Autonome Chez les parents En foyer
Autres, précisez :.....

• Ressources : Familiales Personnelles Conjoint
Autres, précisez :.....

Cursus Scolaire envisagé :

Etablissement d'enseignement

Nom :

Adresse de l'établissement :

N° tél de l'établissement :

Niveau d'étude (année) et diplôme préparé :

Redoublement : oui non

Changement de filière : oui non

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Direction service à la population de la Mairie de Verneuil-sur-Seine. Ces données sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette finalité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Verneuil-sur-Seine à l'adresse suivante : rgpd@ville-verneuil-sur-seine.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Verneuil sur Seine – Service DPO - 6 boulevard André Malraux, BP10 - 78480 Verneuil-sur-Seine.

MOTIF DE LA DEMANDE

Il s'agit de nous expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir cette bourse d'aide à la scolarité :

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE ET ENGAGEMENTS DU BOURSIER

La bourse d'un montant de 300€ maximum sera versée directement au bénéficiaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures du matériel spécifique.

Le Jeune titulaire de la bourse s'engage à :

- Signer la convention le liant à la commune de Verneuil-sur-Seine, dès réception de l'accord de la bourse
 - Effectuer une mission bénévole de 20 heures au sein d'une association du territoire ou d'un service de la commune
 - Acquérir le matériel et suivre la formation pour laquelle une bourse lui a été versée
 - Fournir un certificat de scolarité ou d'assiduité à compter du 6^{ème} mois de formation

Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'un remboursement de la bourse octroyée.

Si la réalisation du projet se trouve compromise ou annulée, le bénéficiaire s'engage à en avertir par écrit la ville dans les plus brefs délais. Les parties seront donc libérées de leur engagement mutuel et l'aide devra être remboursée en totalité.

Fait à :

Signature du candidat :